

Pourquoi accepter un système à deux vitesses dans nos universités?

Mary Lou Babineau

Présidente de la Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick (FAPPUNB)

En 2016, Bill Morneau, ministre des Finances du Canada, a défrayé la chronique en affirmant que les Canadiens devraient s'habituer à la précarité du travail et à ce qu'il qualifiait d'emplois «mobiles». Malheureusement, selon un rapport de 2018 des Comptables professionnels agréés du Canada intitulé *Le travail précaire au Canada: qui sont les personnes réellement à risque?*, les services d'enseignement sont l'un des secteurs où l'emploi précaire et à temps partiel a le plus augmenté depuis les années 1990.

Les universités canadiennes ne font pas exception à la règle. En effet, le mois dernier, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) a publié les résultats de sa première enquête nationale sur le personnel universitaire contractuel, et bon nombre des conclusions sont très préoccupantes. En bref, l'enquête a révélé que le personnel universitaire contractuel est un sous-groupe de la main-d'œuvre universitaire canadienne qui connaît une forte expansion, et que le nombre de professeures et professeurs d'université travaillant à temps partiel ou une partie de l'année a augmenté de 79% de 2005 à 2015. En revanche, le nombre de professeures et professeurs à temps plein n'a augmenté que de 14% et, dans la même période, le nombre d'étudiantes et d'étudiants a grimpé de 28%. Évidemment, cette tendance entraîne des conséquences négatives sur le bien-être pécuniaire, professionnel et mental du personnel universitaire contractuel et sur la qualité de l'enseignement postsecondaire au Canada. Il s'agit là du comble de l'ironie. Comment se fait-il que les établissements qui se consacrent à l'amélioration des perspectives d'avenir de nos jeunes offrent de moins en moins de perspectives équitables à leurs propres employés, les pédagogues de notre pays?

Ces professeures, professeures et bibliothécaires ont souvent les mêmes diplômes et la même qualification que leurs homologues à temps plein. Pourtant, ils sont privés de sécurité d'emploi, et la plupart doivent soumettre une nouvelle demande d'emploi tous les semestres pour reprendre leur poste. On les prive aussi de l'occasion de participer à la recherche et au service qui, avec l'enseignement, forment les piliers du travail universitaire. La plupart d'entre eux ne touchent pas un salaire suffisant, et tous gagnent moins que leurs collègues à temps plein malgré le fait qu'ils s'acquittent des mêmes tâches. De plus, comme on pouvait s'y attendre, la tendance touche un nombre disproportionné de

femmes et de groupes ethniques minoritaires.

L'enquête de l'ACPPU a aussi permis de déterminer qu'en plus d'avoir des répercussions pécuniaires et professionnelles négatives, la situation d'emploi précaire dans les universités nuit à la santé mentale du personnel universitaire contractuel. En effet, les deux tiers des personnes interrogées ont affirmé que le caractère conditionnel de leur situation d'emploi avait eu une incidence négative sur leur santé mentale. Elles ont entre autres évoqué le manque de respect pour leur travail, l'exclusion, la honte et les préoccupations et le grand stress associés à la précarité d'emploi chronique. Plus de la moitié des répondantes et répondants ont notamment confirmé que le fait d'avoir un emploi contractuel avait une incidence sur leur capacité d'avoir des projets à long terme, comme une grossesse ou l'achat d'une maison.

La situation est lourde de conséquences, non seulement pour notre personnel universitaire contractuel, mais aussi pour les étudiantes et étudiants, le personnel universitaire à temps plein et l'intégrité de nos universités. Le personnel universitaire contractuel est souvent privé des conditions de travail les plus élémentaires, comme un espace de bureau pour rencontrer les élèves. De plus, il arrive que ces employés reçoivent leurs contrats de cours à peine quelques jours avant le début du semestre, ce qui ne leur laisse que peu de temps pour se préparer. La plupart d'entre eux ont beaucoup de difficulté à poursuivre leurs recherches tout en donnant un nombre élevé de cours, surtout quand ils doivent créer et donner de nouveaux cours tous les ans parce que ceux des années précédentes ont été annulés, parfois même à la dernière minute. Ils ne touchent aucune rémunération pour leurs tâches de service, comme les conseils prodigués aux étudiantes et étudiants ou le temps consacré aux comités de distinction étudiante, ce qui fait qu'une grande partie de ce travail finit par retomber sur les épaules des corps professoraux à temps plein. Bref, les conséquences de la précarité du travail dans les universités minent la qualité globale de nos établissements postsecondaires.

Les campus universitaires de tout le pays célèbrent la Semaine de l'équité d'emploi du 22 au 26 octobre. C'est l'occasion de mettre en lumière les conditions de travail injustes que connaissent un bon nombre de membres de corps professoraux et de bibliothécaires, et de revendiquer le droit du personnel universitaire contractuel à des perspectives équitables, à la sécurité et au respect au travail. Les établissements d'enseignement doivent montrer la voie à suivre et donner l'exemple en matière de conditions de travail justes. Il en va de la santé de nos employés, de la vigueur de nos collectivités et de la qualité des possibilités qui seront offertes aux générations futures. ■